

Fiche d'information – Certificat d'Origine Électronique

Des opérations d'exportation imposent que l'origine d'un produit soit justifiée par la production d'un certificat d'origine, document d'accompagnement des marchandises. Au Luxembourg, la *House of Entrepreneurship* de la Chambre de Commerce a pour mission d'authentifier les certificats d'origine au bénéfice des entreprises. Aujourd'hui, le formulaire utilisé est un modèle commun à l'ensemble des Etats membres de l'UE : « le certificat d'origine communautaire ».

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a adhéré au système « Digichambers », système d'émission de certificats d'origine électroniques mis en place au niveau du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie belges.

Ce système permet aux entreprises de gérer le dossier d'une demande d'émission de certificats d'origine à distance via internet. Le client doit imprimer par ses propres soins ce certificat d'origine sur support papier.

Conditions pour recevoir des certificats d'origine:

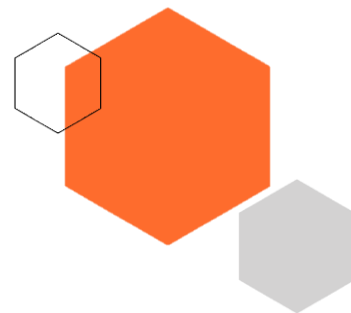
Pour pouvoir obtenir un certificat d'origine, l'entreprise doit :

- être ressortissante de la Chambre de Commerce
- ou de la Chambre des Métiers
- ou de la Chambre d'Agriculture
- remplir et signer une convention d'émission de certificats d'origine électroniques
- disposer d'un des produits LuxTrust qui suivent : LuxTrust Smartcard PRO ou Signing Stick PRO.

Les informations relatives à ces produits et à leur obtention sont consultables sur le site www.luxtrust.lu.

Remarque : L'entreprise souhaitant bénéficier des certificats d'origine électroniques doit disposer d'une imprimante couleur et respecter certaines exigences techniques du système qui sont consultables sur le site www.digichambers.be.

Les demandes en provenance des a.s.b.l ne peuvent être satisfaites car elles ne relèvent pas du champ de compétence de la *House of Entrepreneurship*.



Comment remplir un Certificat d'Origine ?

Un certificat consiste en 1 original seulement.

Des copies supplémentaires de couleur jaune peuvent être obtenues sur demande auprès de la *House of Entrepreneurship* de la Chambre de Commerce.

Après avoir acheté le nombre de formulaire nécessaire, le client effectuera sa demande en ligne à travers le site www.digichambers.be. Les cases suivantes seront à remplir :

- expéditeur,
- destinataire,
- pays d'origine de la marchandise,
- moyen de transport,
- description de la marchandise,
- les pièces mentionnées ci-dessous devront être jointes si nécessaire.

Pour les certificats d'origine non communautaire, l'entreprise doit fournir une preuve de l'origine de la marchandise (ex. facture du fournisseur ou Certificat d'Origine de la Chambre de Commerce du pays de provenance de la marchandise). En l'absence d'une des deux preuves mentionnées ci-dessus, une attestation sur l'honneur du client est nécessaire.

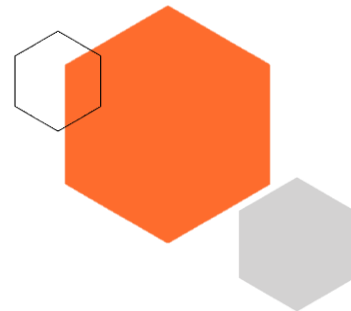
Remarque : L'équipe de la *House of Entrepreneurship* sera dans l'incapacité de donner suite à la demande d'émission d'un certificat d'origine en cas de dossier non complet, mal rempli ou en l'absence de preuve d'origine.

Tarifs :

La *House of Entrepreneurship* vend les formulaires vierges permettant de réaliser la demande de certificat d'origine électronique au prix de 6,50 EUR.

HOUSE OF _____ **ENTREPRENEURSHIP**

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce



Viser un document :

La *House of Entrepreneurship* de la Chambre de Commerce est habilitée à viser des documents. Par cette action, elle certifie que la signature apposée sur le document est une signature autorisée par la société demanderesse – signature déposée par cette dernière via le dépôt de signatures.

Un document à viser peut être joint à un certificat d'origine ou transmis à la *House of Entrepreneurship* en dehors de l'émission d'un certificat d'origine.

En ce qui concerne la nature des documents à légaliser, il peut s'agir notamment de factures commerciales, attestations de prix, attestations de transport, mandats, procès-verbaux de conseil d'administration, certificats de vente libre, certificats d'analyse, etc.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter *House of Entrepreneurship* :

- par téléphone : 42 39 39 330
- par e-mail : formalities@houseofentrepreneurship.lu.

Dernière mise à jour : BTO/20181112

House of Entrepreneurship

14, rue Erasme

L-1468 Luxembourg

Tél : +352 42 39 39 330

E-mail : info@houseofentrepreneurship.lu

Mentions légales : www.cc.lu/la-chambre-de-commerce/la-chambre-de-commerce/protection-des-donnees-personnelles/